



Refus de donner un état des lieux

Par **PierrePaulJacques**, le **23/08/2019** à **21:41**

Bonjour,

Ma locataire refuse de me donner une copie de l'état des lieux établi lors de son entrée dans l'appartement.

J'ai perdu la mienne. Peut-elle refuser?

Merci

Par **Visiteur**, le **24/08/2019** à **00:17**

Bonjour

Vous êtes en droit de le demander.

Si elle ne veut pas le fournir, faites un état des lieux de sortie et si des anomalies sont relevées, qu'elle conteste, il lui faudra forcément ce constat pour contradiction.

Par **janus2fr**, le **24/08/2019** à **09:13**

Bonjour,

Votre locataire n'a aucune obligation de vous fournir son exemplaire d'état des lieux. Mais c'est dans son intérêt de le faire afin que vous ne lui imputiez pas des dégradations déjà existantes lors de son entrée dans les lieux. Le lui avez vous expliqué ?